

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du lundi 26 juin 2017

Le Conseil Municipal de BOURG-ARGENTAL s'est réuni, salle du Conseil Municipal, le lundi 26 juin 2017 à 20h00, sous la présidence de son Maire, Stéphane HEYRAUD.

Etaient présent(e)s : Stéphane HEYRAUD, Didier RAMEAU, Michèle MONCHOVET, Valérie ALBUS, Pascal PAILHA, Jean CACLIN, Jean-François BERNE, Bernard SOUTRENON, Emilienne PRUD'HOMME, Solange DIARD, Isabelle DUMAS, Catherine RAZE, Rachel DRI, Stéphane MASCUNAN, Sabine PARAT MANZI, Gérard COILLET, Chantal NIWINSKI.

Etaient représenté(e)s : Marie-Pascale JANY par Valérie ALBUS, Pierre-Henri GACHE par Jean-François BERNE, Olivier MOUNIER par Gérard COILLET.

Etaient absent(e)s : Michel CHEVALIER, Patrice CHARRAT, Gautier HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard SOUTRENON

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2017 : à l'unanimité

FINANCES

1 – ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE : article L.2121-14 du CGCT

Dans le souci de sauvegarder l'indépendance du conseil municipal, lors des séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Il est proposé au conseil municipal d'élire un(e) président(e) de séance pour permettre l'évocation et la mise au vote des comptes administratifs de l'exercice 2016.

Le Maire fait part de la candidature de M. Didier RAMEAU.

Dans la mesure où pour l'élection du président spécial pour la séance consacrée au débat sur le compte administratif du maire, le vote au scrutin secret n'est pas obligatoire, Monsieur le Maire propose de voter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ELIT M. Didier RAMEAU président spécial de séance pour l'évocation des comptes administratifs 2016.

2 – COMPTES DE GESTION 2016 : budget principal et budgets annexes

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur les comptes de gestion produits pour chacun des budgets.

Les comptes de gestion produits étant conformes aux comptes administratifs 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes de la commune.

3 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : budget principal et budgets annexes

(Sous la présidence de M. Didier RAMEAU)

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par l'ordonnateur de la collectivité, et doit être approuvé après le compte de gestion, auquel il doit être conforme, avant le 30 juin de chaque année.

Le président spécial de séance donne donc la parole au maire pour la présentation des comptes administratifs 2016.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission des finances et d'approuver les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la Commune pour l'exercice 2016.

3. a) COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Principal Commune – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après constatation de la sortie du maire de la salle du Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget principal de la commune.

3. b) COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Eau et Assainissement – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après constatation de la sortie du maire de la salle du Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Eau et Assainissement.

3. c) COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Piscine – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après constatation de la sortie du maire de la salle du Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Piscine.

3. d) COMPTE ADMINISTRATIF – Budget P.R.L. – Parc Résidentiel de Loisirs – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après constatation de la sortie du maire de la salle du Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Parc Résidentiel de Loisirs.

3. e) COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Aménagement Zone des Rivets – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après constatation de la sortie du maire de la salle du Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Aménagement Zone des Rivets.

3. f) COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Quartier Paulet – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après constatation de la sortie du maire de la salle du Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Aménagement Quartier Paulet.

3. g) COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Quartier de la cité – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après constatation de la sortie du maire de la salle du Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Aménagement Quartier de la Cité.

3. h) COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Lotissement Sous l'Ogelière – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après constatation de la sortie du maire de la salle du Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Lotissement Sous l'Ogelière.

3. i) COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Lotissement Les Grillotières II – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après constatation de la sortie du maire de la salle du Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Lotissement Les Grillotières II.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2016 : budget principal et budgets annexes

(Sous la présidence de M. le Maire)

Sur la base des comptes administratifs 2016, Monsieur le Maire présente les résultats budgétaires 2016 et cumulés, ainsi que l'affectation de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces affectations de résultats pour chacun des budgets.

4. a) AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Principal Commune – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats suivante :

En section d'investissement

001	Déficit d'investissement reporté	- 786 794.61 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 805 016.53 €

En section de fonctionnement

002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 89 496.85 €
-----	------------------------------------	---------------

Pour information, l'excédent de fonctionnement de l'exercice s'élève à 485 126.08 €.

4. b) AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Eau Assainissement – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats suivante :

En section d'investissement

001	Excédent d'investissement reporté	+ 106 249.82 €
-----	-----------------------------------	----------------

En section de fonctionnement

002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 211 156.34 €
-----	------------------------------------	----------------

4. c) AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Piscine – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats suivante :

En section d'investissement

001 Excédent d'investissement reporté + 215 705.85 €

En section de fonctionnement

002 Déficit de fonctionnement reporté - 29 516.49 €

**4. d) AFFECTATION DES RESULTATS – Budget P.R.L. Parc Résidentiel de Loisirs –
Approbation**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats suivante :

En section d'investissement

001 Déficit d'investissement reporté - 131 998.96€

En section de fonctionnement

002 Déficit de fonctionnement reporté - 88 832.45 €

**4. e) AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Aménagement Zone des Rivets –
Approbation**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats suivante :

En section de fonctionnement

002 Excédent de fonctionnement reporté + 19 086.17 €

**4. f) AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Aménagement Quartier Paulet –
Approbation**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats suivante :

En section d'investissement

001 Déficit d'investissement reporté - 575.52 €

En section de fonctionnement

002 Déficit de fonctionnement reporté - 22 808.64 €

4. g) AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Aménagement Quartier de la Cité – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE que ce budget ne présente pas de résultat à affecter

En section d'investissement 0.00 €

En section de fonctionnement 0.00 €

4. h) AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Lotissement Sous L'Ogelière – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats suivante :

En section d'investissement

001 Excédent d'investissement reporté + 81 019.55 €

En section de fonctionnement

002 Excédent de fonctionnement + 1 900.00 €

4. i) AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Lotissement Les Grillotières – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats suivante :

En section d'investissement

001 Excédent d'investissement reporté + 193 333.34 €

En section de fonctionnement

002 Déficit de fonctionnement reporté - 1 204.77 €

5. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

5. a) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – Budget Principal Commune – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives correspondantes :

En section de fonctionnement

Dépenses : 011 Charges à caractère général 89 387.30 €

Recettes : 002 Excédent de fonctionnement reporté 89 387.30 €

En section d'investissement

Dépenses : 001 Déficit d'investissement 786 794.61 €

202 R à R Frais réalisation doc. Urbanisme 41 094.00 €

203 R à R Frais d'Etude 29 378.40 €

21 R à R Immobilisations corporelles 22 990.80 €

2313 R à R Immobilisations en cours 9 357.04 €

2315 R à R Immobilisations en cours 79 860.68 €

Recettes : 1068 Excédent de fonct. capitalisé 805 016.53 €

13 R à R Subventions 164 459.00 €

5. b) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE– Approbation Budget Eau et Assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives correspondantes :

En section de fonctionnement

Dépenses : 011 Charges à caractère général 211 156.34 €

Recettes : 002 Excédent de fonctionnement 211 156.34 €

En section d'investissement

Dépenses : 23 R à R Immobilisations en cours 171 571.55 €

23 Immobilisations en cours 3 738.27 €

Recettes : 001 Excédent d'investissement 106 249.82 €

13 R à R Subventions 69 060.00 €

5. c) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE– Budget Piscine – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives correspondantes :

En section de fonctionnement

Dépenses : 002 Déficit de fonctionnement 29 516.49 €

Recettes : Produits des services 29 516.49 €

En section d'investissement

Dépenses : 23 R à R Immobilisations en cours 31 721.98 €

16 Emprunt court terme 300 000.00 €

23 Immobilisations en cours 4 735.28 €

Recettes : 001 Excédent d'investissement 215 705.85 €

13 R à R Subventions 20 751.41 €

16 Emprunt (consolidation 100 000.00 €

5. d) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – Budget PRL Parc Résidentiel de Loisirs – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives correspondantes :

En section de fonctionnement

Dépenses : 001 Déficit de fonctionnement 88 832.45 €

Recettes : 70 Prestations de service 88 832.45 €

En section d'investissement

Dépenses : 001 Déficit d'investissement 131 998.96 €

23 R à R Immobilisations en cours 1 466.24 €

Recettes : 13 R à R Subventions 43 840.00 €

16 Emprunt 89 625.20 €

5. e) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – Budget Aménagement Zone des Rivets – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives correspondantes :

En section de fonctionnement

Dépenses : 011 Charges à caractère général 19 086.17 €

Recettes : 002 Excédent de fonctionnement 19 086.17 €

5. f) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – Budget Aménagement Quartier Paulet – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives correspondantes :

En section de fonctionnement

Dépenses : 002 Déficit de fonctionnement 22 808.64 €

023 Virement à la section d'investissement 575.52 €

Recettes : 70 Produits des services 23 384.15 €

En section d'investissement

Dépenses : 001 Déficit d'investissement 575.52 €

Recettes : 021 Virement de la section de fonctionnement 575.52 €

5. g) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – Budget Lotissement Sous l'Ogelière – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives correspondantes :

En section de fonctionnement

Dépenses : 011 Charges à caractère général 1 900.00 €

Recettes : 002 Excédent de fonctionnement 1 900.00 €

En section d'investissement

Dépenses : 16 Emprunt 81 019.55 €

001 Excédent d'investissement reporté 81 019.55 €

5. h) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – Budget Lotissement Les Grillotières II – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives correspondantes :

En section de fonctionnement

Dépenses :	66 Frais financiers	1 000.00 €
	002 Déficit de fonctionnement	1 204.77 €
Recettes :	70 Vente de terrain	2 204.77 €

En section d'investissement

Dépenses :	16 Emprunt Court terme	193 333.34 €
	001 Excédent de d'investissement	193 333.34 €

6 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2017

Sur la base des dossiers déposés par les associations locales et analysés par les commissions concernés puis par la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les attributions de subventions 2017 aux associations suivantes :

Associations sportives :

- FCB : 3 500 € Fonctionnement
- Deume Basket : 2 000 € Fonctionnement et 300 € Exceptionnelle
- Judo Club : 3 200 € Fonctionnement
- Réveil Bourguisan : 1 000 € Fonctionnement et 1 000 € Exceptionnelle

Associations culturelles :

- Amis de Bourg : 1 000 €
- Souvenir Français : 120 €
- Chœurs Bourguisans : 1 000 €
- Classes de la Déôme : 230 €
- En plein cœur : 500 €
- Ferme à l'Ancienne : 500 €
- Organisme Touristique du Canton : 1 000 € et 300 € Exceptionnelle

Associations scolaires :

- Association sportive Collège du Pilat : 650 € Fonctionnement
- Coopérative scolaire : 1 600 € Fonctionnement
- APE du Collège du Pilat : 2 000 € Fonctionnement
- APEL Ecoles privées : 2 000 € Fonctionnement
- Sou des Ecoles Publiques : 1 500 € Fonctionnement et 1500 € Carnaval 2018

Sur la base du dossier déposé par l'Ecole Cantonale de Musique, la contribution à verser au titre de l'Intervention en milieu scolaire 2016 serait de :

- Ecole Cantonale de Musique : 6 963 € Intervention en milieu scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les subventions et contributions aux associations, telles qu'indiquées ci-dessus.

URBANISME - BATIMENTS COMMUNAUX – EAU/ASSAINISSEMENT

7 – SERVICE PUBLIC DE L'EAU – Avenant n°1 au contrat d'affermage

Monsieur le Maire expose que, par contrat d'affermage visé en Préfecture de la Loire le 22 juillet 2005, la Ville de Bourg-Argental a confié à la société SAUR l'exploitation du service public d'Eau Potable.

Le contrat de délégation du service public d'eau potable arrive à échéance le 15 juillet 2017. Les changements à intervenir, imposés par la loi n° 2015-991 dite loi NOTRe du 07 août 2015 relative aux modifications de l'organisation et de la gestion de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020, nécessitent de prolonger d'une année le contrat actuel pour préparer et anticiper ces évolutions législatives.

Conformément à l'article 55 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, et son décret d'application du 1^{er} février 2016, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger le contrat de délégation de service public dans le respect des limites fixées aux articles 36 et 37 dudit décret, soit de 12 mois. La date d'échéance est ainsi reportée au 15 juillet 2018.

Il est également proposé d'approuver l'avenant n°1 au contrat d'affermage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 à intervenir avec la SAUR qui consiste à prolonger d'une année le contrat de délégation de service public de l'eau potable. La date d'échéance sera ainsi reportée au 15 juillet 2018.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document à cet effet.

8 – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – Avenant n°2 au contrat d'affermage

Monsieur le Maire expose que, par contrat d'affermage visé en Préfecture de la Loire le 22 juillet 2005, la Ville de Bourg-Argental a confié à la société SAUR l'exploitation du service public d'assainissement.

Le contrat de délégation du service public d'assainissement arrive à échéance le 15 juillet 2017. Les changements à intervenir, imposés par la loi n° 2015-991 dite loi NOTRe du 07 août 2015 relative aux modifications de l'organisation et de la gestion de la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020, nécessitent de prolonger d'une année le contrat actuel pour préparer et anticiper ces évolutions législatives.

Conformément à l'article 55 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, et son décret d'application du 1^{er} février 2016, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger le contrat de délégation de service public dans le respect des limites fixées aux articles 36 et 37 dudit décret, soit de 12 mois. La date d'échéance est ainsi reportée au 15 juillet 2018.

Il est également proposé d'approuver l'avenant n°2 au contrat d'affermage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°2 à intervenir avec la SAUR qui consiste à prolonger d'une année le contrat de délégation de service public d'assainissement. La date d'échéance sera ainsi reportée au 15 juillet 2018.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document à cet effet.

9 – LOTISSEMENT SOUS L'OGELIERE : – Promesses de vente du lot n°13

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé les prix de vente, sur la base de l'avis de France Domaine en date du 26 septembre 2014, ainsi que le processus de commercialisation des parcelles de terrain du lotissement Sous l'Ogelière.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la promesse à intervenir avec l'acquéreur suivant :

Acquéreur	N° de parcelle	Prix TTC	Surface
M. GUIVARCH Benjamin Rue de l'Eygas 42220 Bourg Argental	13	57 079 €	696 m ²

Il est également proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique et tout document à intervenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la promesse à intervenir avec M. GUIVARCH Benjamin pour la vente du lot n°13, d'une surface de 696 m², au prix de 57 079 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique, et tout document à intervenir.

10 - SIEL : Travaux d'équipement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'envisager des travaux d'éclairage public.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la délibération à intervenir. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions

éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet :

	Montant HT	%PU	Participation commune
Remplacement mât – Av. de la Résistance	1 153 €	92 %	1 060 €
Déplacement luminaire – Bd J-L Richard	1 170 €	92 %	1 076 €
Remplacement luminaire – Rue République	751 €	92 %	691 €
TOTAL			2 829 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP12.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier au SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'équipement d'éclairage public dans les conditions indiquées ci-dessus. Le dossier sera soumis à la commune avant exécution.

Il est également proposé au Conseil d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'équipement d'éclairage public dans les conditions indiquées ci-dessus. Le dossier sera soumis à la commune avant exécution.
- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- DECIDE d'amortir ce fonds de concours en UNE année.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le secrétaire de séance,

Bernard SOUTRENON.



